L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI, 6 DECEMBRE 1883.

SPECTACLES BALS, &c

GRAND OPERA-HOUSE.

RUE DU CANAL,

(Entre Bourgogne et Dauphine.)

D. BIDWELL.....Directeur

Commençant Lundi soir, 3 décembre,

La fameuse artiste américaine,

CLARA MORRIS,

Secondée par M. GUSTAVUS LEVICK et une forte troupe d'amatiques.

Sous la direction de M. FRANK L. GOODWIN.

Durant le susdit engagement les drames suivants seront donnés:

LUNDI, MARDI, SAMEDI EN MATINÉE.	THE NEW MAGDALEN.
MERCREDI	ARTICLE 47.
JEUDI SOIRS.	
VENDREDI SOIR	CAMILLE.

La Troupe Dramatique de Morris, secondant M. GUSTAVUS LEVICK, donnera, aux prix réguliers—

Dimanch : 2 déc., et Jeudi en matinée—THE MARBLE HEART.

Dimanche soir, 9 déc.—THE TICKET-OF-LEAVE-MAN.

Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 a. m. à 10 p. m. 1er déc—

Théâtre de l'Opéra.

M. A. J. DEFOSSEZ.....Directeur

JEUDI, 6 décembre,—15e soirée d'abonnement

LA JUIVE,

M. LESTELLIER, Jourdan, Marty, Mangé. Mmes VILLANOVA et JOUANNY.

Au premier acte, Grand Cortège et Divertissement par le Corps de Ballet.

Au troisième acte—La Tour Enchantée.

Grand Ballet—Mlle KOZIER, Mlles Guillemin, Gossi et le Corps de Ballet.

SAMEDI, 8 décembre,—Grande Matinée.

LES DRAGONS DE VILLARS,

Opéra en 3 actes. Musique de Maillard.

Mmes JOUANNY, Dorsay, MM. Mangé, Puget, Marty.

SAMEDI, 8 décembre, 16e soirée d'abonnement

LES HUGUENOTS.

Grand opéra en 5 actes. Musique de Meyerbeer

MM. LESTELLIER, Jourdan, Richard, Bouhi-vers. Mmes VILLANOVA, JOUANNY, Dorsay, Deas Salicta.

DIMANCHE, 9 décembre—soirée extraordinaire.

LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE,

Opéra en 3 actes, Musique d'Ambroise Thomas.

Mlles JOUANNY, Dorsay et Stolia.

MM. VALDEJO, Bonhivers, Puget.

6 déc—

Librairie Française,

59 ---Rue de Chartres---59

COIN BIENVILLE.

H. BILLARD.

Reçu par les derniers arrivages d'Europe et à New York un STOCK COMPLET de

Livres classiques

Et de FOURNITURES POUR LYCÉES, PAPETERIE fine, REGISTRES, POTEFEUILLES, MEMORANDUMS, Etc.

Ainsi qu'un choix considérable de

PORTE-MONNAIES, SACS POUR DAMES PORTE-CARTES, CRAYONS DE POCHE ETUIS A MUSIQUE, Etc., Etc., genres et modèles nouveaux.

Albums à Photographies!

Albums à Photographies!

Le choix le plus riche, le plus complet, et les modèles les plus nouveaux, réunis marcelin cuir de Russie, peluche soie, fleurs et ornements dorés. Cet assortiment comprend plus de 500 délos nouveaux.

Depuis le meilleur marché jusqu'aux reliures les plus riches.

La LIBRAIRIE FRANÇAISE reçoit chaque semaine les ROMANS NOUVEAUX, et a toujours en main les OUVRAGES COMPLETS des AUTEURS CONTEMPORAINS.

Librairie Française et Américaine,

GROS ET DETAIL.

En vente à la Librairie Française:

Les OEUVRES de ALFRED MERCIER.

L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS suivie de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE par Madame M. D. GIRARD.

L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE racontée aux enfants louisianais, par Madame LAURE ANDRY.

Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole, un magnifique volume, $1 50.

11nov—

INSTITUTIONS.

INSTITUTION CURTO,

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège est établie, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux d'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, au pastel, etc. cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Le cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut. 17 août—

Columbian Institute,

126 RUE ESPLANADE,

ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petite enfants, garçons et filles. La rouverture de la session a eu lieu le 3 septembre 1883.

MLLE B. FITZGERALD,

Sept—3mois Directrice.

Dentistes

G. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

Opérations de tout genre dans le concert de leur art.

Prix de gaînés modérés.

G. P. MALONEY, D. D. S,

DENTISTE.

BUREAU 87 RESIDENCE,

.....RUE DU CANAL.....156

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix traitables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix d'usine 25 août—

Le Stock le plus vaste. au Sud de voitures.

Fred. N. THAYER.

109 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 12 rue de l'Union.

(Entrepôts, rue Gravier, 217)

Dépôt de Crane & Bond Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres: Buggies, Voitures, Corbillards, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bagoles, etc.

19 mars 83 1ns—

LA BOTTE ROUGE!

A l'enseigne de la

"BOTTE ROUGE",

ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE

BOTTES, SOULIERS,

EN BOTTINES, A BON MARCHE.

GEORGE WAGNER.

1er sept—4m. or sans dé—

Joseph Monteleone,

Rue Royale St. Louis et Royale.

GRANDE RÉDUCTION!

Chaussures à hautons hautes et bottines en peau de veau français, cousues à la main, à $3 75.

Chaussures à hautons hautes en peau de veau français, cousues à la main, à $3 50.

Chaussures à talons à $2 à $2 25.

Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.

N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.

31 juil—1an—Sans Dim Mar

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Compagnies et de l'Ouest,

97 RUE BIENVILLE.

31 mars—1an Nlle-Orléans.

Alph. WALZ

DISTILLATEUR DE LIQUEURS

MALAKOFF BITTER,

24 et 26 rue Const, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

1 janv—Dim,R

Spectacles, Bals, &c

Théâtre St Charles de Bitwell.

Une Semaine seulement,

Commençant DIMANCHE SOIR, 2 décembre

Matinées Mardi et Samedi,

L'ACTRICE FAVORITE

CHARLOTTE THOMPSON,

Secondée par le jeune acteur de talent,

GEO. LEAROCK.

Dans un comédie-drame,

CHARLOTTE THOMPSON

JANE EYRE.

Dimanche, 9 déc—La ROYAL DRAGON JAPANESE TROUPE. 1 déc—

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE ET VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AJOURD'HUI, 15 NOVEMBRE, EN L'AN de N. S. mil huit cent quatre-vingt trois, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent huitième, devant moi Andrew Hero, Jr., notaire dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, étant commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après désignés, ont comparu personnellement Ernest Millenberger, de cette ville, Président et Scott Médéhee aussi de cette ville, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUD DE LA NILE-ORLEANS (SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS) institution dûment régulière de cet Etat, établie en cette ville, et cross en vertu d'un acte passé devant Théodule Bulason, notaire de cette ville, le dix-septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-deux enregistré au bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le Livre No 126, page 210 et suivantes, lesquels agissant en leurs différentes capacités et au nom de la dite Compagnie, en vertu de l'autorité dont ils ont revêtus les actionnaires, dans une réunion générale tenue au bureau de la dite Compagnie, en cet ville, le quatorzième jour de novembre courant. Une copie dûment certifiée de la résolution adoptée par les actionnaires susmentionnés est annexée au présent acte

Lesquels comparants ont respectivement déclaré en leurs dites capacités qu'une réunion générale des actionnaires de la dite Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans ayant été convoquée et tenue au bureau de la dite Compagnie, en cet ville, le quatorzième jour de novembre de la présente année, il a été introduit certaines additions et additions et certains changements dans la charte ou acte d'incorporation de la dite Compagnie passée devant le dit notaire Théodule Bulason, le 17 octobre 1882, après 7 ante jours d'avis de la dite réunion donné, par vote d'annonces publiées pendant trente jours dans le *Daily Picayune* de la Nile-Orléans et le *Times-Democrat*, deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'exige la loi, et constatant que sur dix-sept cents de l'article 9 de la charte de ladite Compagnie. Lesquels comparants ont aussi déclaré qu'à ladite réunion générale il a été voté présent ou représentés par des agents autorisés d'actionnaires représentant seize cents sept actions du capital de ladite Compagnie et qu'il a été décidé, avec l'assentiment de toutes les actions représentées à ladite réunion, que les modifications suivantes et faites introduites dans la charte ou acte d'incorporation susmentionné de ladite "Southern Insurance Company of New-Orleans", passé devant ledit notaire, Théodule Bulason, le 17 octobre 1882, savoir:

PREMIEREMENT

Que le paragraphe de l'article Six de ladite Charte dudit acte d'incorporation, lequel est maintenant ainsi conçu:

"Tout actionnaire pourra, quand il le voudra, payer comptant, en partie ou en totalité, le montant dû sur les actions qu'il possède, et il aura droit, dans ce cas, à l'intérêt au taux de huit pour cent par an sur les balances ainsi opérées par lui, à partir du premier jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt quatre, et l'intérêt sera payable, à l'ouverture pendant le semestre, le quatrième lundi de janvier et le troisième lundi de juillet."

SECONDEMENT

Que cette partie de l'article sept de la charte ou acte d'incorporation relative à la division des profits, laquelle est maintenant ainsi conçue:

"Les profits nets de la Compagnie, prélèvement fait des dépenses générales et de l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le montant des actions payées, à partir de la date de leur paiement, lequel intérêt sera servi tous les six mois (s'il a été réalisé), le quatrième lundi de janvier et de juillet, sera, à la fin de chaque année, appliqués de la manière suivante:

"Vingt cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

"Vingt cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende argent sur les actions payées.

"Et cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi tous les assurés sur le montant des primes payées au comptant, nonobstant aucun dividende du moins de cinq dollars en sera distribué et aucun dividende déclaré ne renfermera de partie fractionnaire de ladite somme. Les parties fractionnaires dont il s'agit seront portées au crédit du fonds de réserve, soit chargées, restituées et amendée de manière à se lire comme suit:

"Après prélèvement des dépenses générales et de l'intérêt au taux de huit pour cent par an sur le fonds capital, ainsi que le stipule l'article six de cette charte, les profits nets de la Compagnie seront appliqués comme suit, à la fin de chaque année fiscale.

"Vingt cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

"Vingt cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

"Vingt cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende argent sur les actions payées.

"Et cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi les assurés de la Compagnie sur le montant des primes (nettes) acquises de chacun."

Et les dits comparants déclarent en outre que, en considération de ce qui précède, et en vertu de l'autorité dont ils ont revêtus les actionnaires de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans, ils signifient formellement et font savoir par les présentes que, de la manière pour cette partie la loi et conformément aux dispositions de la charte de ladite Compagnie les articles dit 7 de la charte ou acte d'incorporation de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans ont été changés, modifiés et amendés dans le sens indiqué plus haut. Ils ordonnent en conséquence que les modifications, changements et amendements ci-dessus insérés dans dans les articles six et sept de la charte ou acte d'incorporation de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nile-Orléans, soient enregistrés et publiés de la manière prescrite par la loi, afin que ladite changements ou amendements restent définitifs et en tout temps tels qu'ils sont, sans fin et ci-dessus et soient en pleine vigueur et à l'égard de quiconque est ou ce moment ou pourra être plus tard actionnaire de ladite Compagnie d'Assurances du Sud de la Nile-Orléans.

Fait et passé en mon bureau, à la Nile-Orléans, en présence de John J. Ward et d'Arthur J. Ferran, témoins, tous deux de cette ville, lesquels signent avec les parties et moi, notaire, au jour et à la date ci-dessus.

Original signé

ERNEST MILTENBERGER,

Président.

SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

JNO. J. WARD.

A. J. FERRAN.

ANDREW HERO, Jr.,

Notaire.

Je, soussigné, arpenteur des hypothèques en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'amendements ci-dessus de la charte de la "Southern Insurance Company of New Orleans," a été en jour dûment enregistré à mon bureau, dans le livre No 226, page 5 6 et suivantes.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1883.

GEO. GUINAULT,

Député-Arpenteur.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Ville de la Nile-Orléans.

Moi, Andrew Hero, Jr., notaire, dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie du vrai et correcte de l'acte original enregistré dans mes archives.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nile-Orléans, Louisiane, ce 19e jour de novembre, A. D. 1883.

ANDREW HERO, Jr.

25 nov—5D Notaire.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin rue rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHROEDER, président.

NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; s'établit aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'actif de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif.....$4,407,806 24

Passif.....2,870,883 44

Surplus.....$1,797,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est présentement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, partant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales indépendantes en vertu des lois d'ici.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.

JULES F. ROUX, assistant secrétaire résident

CLARENCE F. LOW, désoité-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1883—1an

Compagnie d'Assurances d'Orléans.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849.

—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1856.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Telle d'assurance assurée et à dédommagemens payés à ces dates, contre des sinistres d'incendie.

W. S. LYMAN.....Président

CEAS. H. DOLBEY.....Vice-Président

GEO. H. BICE.....Secrétaire

Directeurs

Samuel H. Kennedy, Paul B. Martinez, Victor Mayer, Henry Sterling, W. H. Crogan, Jos. Bernard, Gustave Cassard, Jos. Hale, Alf. Hamlin, J. Y. Sellers, Jos. Jonas, Jos. Jeanjean, Jos. Kaiser, Jos. Kernan, Jos. Kernan, Jr., Gustave G. Smith, Jos. Leonard, Jos. Mayer, Jos. Claiborne, Jos. Mayer, Jr., Jos. Claiborne, Jr., Jos. Mayer, Jr., J. A. Phelps, Jos. Mayer, Jr., W. Gillis, Jos. Mayer, Jr., A. Bouchelle, W. H. Lyman, A. H. David.

Voir nos agences dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

jn 8—1an vd

Spectacles, bals, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Une semaine seulement commençant dimanche soir, 2 décembre, matinée mercredi et samedi.

HAPPY CAL WAGNER'S

New Minstrels

C. R. BROWN.....Propriétaire et Directeur

E. B. PITZ.....Intérieur et Régisseur

Dimanche—9 déc.—MILTON NOBLES.

1 déc—

Pavillon de Faranta.

OUVERT TOUS LES SOIRS,

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

NOUVEL AUDITOIRE! GRAND SUCCÈS! FOULE A CHAQUE REPRÉSENTATION!

Ce soir et tous les soirs pendant la semaine.

JOHNNY PATTERSON, le célèbre Clown Irlandais, avec de nouveaux chants et de nouveaux monologues.

FRAZER & ALLEN, Vocalistes et Danseurs.

SIGNOR BLITZ, Jr., le célèbre Magicien.

MLLE LUIE, et ses 6-frères savants.

BLANCHE & ADRIEN LAMOTHE, les FRÈRES HARPER, & MABEL FARRELL.

M. CHARLES BIXAMOS, l'Homme de Fer qui lutte contre deux chevaux.

Matinée tous les Dimanches, Lundis et Samedis à midi. Entrée, 10 cents. Places réservées, 15 cents extra. 4 déc—

QUARTIER GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL D'ETAT, 1 rue Dauphine, Etat de la Louisiane, Nlle-Orléans, le 24 octobre 1883.

A la réunion générale du Comité Central d'Etat, tenue au salon F. de l'Hôtel St. Charles, en cet ville, le 23 et le 23 octobre 1883, les résolutions suivantes ont été votées:

Résolu, Que chaque paroisse, et chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, nomme un délégué par chaque 200 votes démocrats ligues, et un délégué en sus pour chaque fraction de cent ou plus de ces votes, donnée soit au général Wills ou au général Hancock, en prenant le vote le plus élevé comme base de la représentation. Il est bien entendu que chaque paroisse ou ward aura droit à un délégué au moins.

Résolu, Que la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, sera tenue au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, mardi, le 18 décembre 1883.

Conformément aux résolutions ci-dessus, la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, dont l'élection doit avoir lieu le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1884, se réunira au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, MARDI, le 18 décembre, à midi. Chaque paroisse et chaque ward de la paroisse d'Orléans aura droit aux délégués dont le nombre est indiqué ci-après:

Paroisses.	Votes de Wills.	Nombre Votes de de Délégués.
Ascension	414	411 2
Assomption	*1,502	798 4
Avoyelles	*1,608	1,310 6
Baton Rouge, E	*1,591	1,153 6
Baton Rouge, W	*1,238	230 2
Bienville	*1,101	783 6
Bossier	1,536	*2,144 11
Caddo	*2,675	2,478 12
Calcasieu	*1,469	784 7
Caldwell	*882	559 3
Cameron	*252	165 1
Carroll, E	181	209 1
Carroll, W	*5 3	247 3
Catahoula	*869	616 4
Claiborne	*1,745	1,353 9
Concordia	1,269	*1,445 7
DeSoto	*918	795 5
Feliciana, E	*1,263	763 8
Feliciana, W	*1,329	1,168 7
Franklin	*942	571 4
Grant	351	528 3
Iberia	*896	600 4
Iberville	626	524 3
Jackson	*592	392 3
Jefferson	*602	438 3
Lafayette	*1,201	990 6
Lafourche	*1,715	1,478 9
Lincoln	*1,400	1,115 7
Livingston	*543	279 2
Madison	*2,370	926 13
Morehouse	947	991 5
Natchitoches	1,351	*1,629 8
Orléans		
1er Ward	1,115	*1,336 7
2e Ward	916	*1,619 6
3e Ward	1,191	*2,247 11
4e Ward	616	*902 2
5e Ward	1,001	*1,289 5
6e Ward	997	959 5
7e Ward	991	1,050 5
8e Ward	561	*914 5
9e Ward	1,042	*1,257 6
10e Ward	1,237	*1,784 9
11e Ward	1,162	*1,647 8
12e Ward	*27	656 3
13e Ward	321	384 2
14e Ward	237	168 1
15e Ward	400	*444 3
16e Ward	237	*131 1
17e Ward	195	257 1
Ouachita	1,070	*2,225 11
Plaquemines	829	725 4
Pointe-Coupée	*1,356	891 7
Rapides	*1,911	1,748 10
Rivière Rouge	594	590 3
Richland	1,158	1,748 6
Sabine	*929	1,241 4
St Bernard	*897	389 4
St Charles	114	103 1
Ste Hélène	464	398 2
St Jacques	*806	509 4
St Jean Baptiste	490	382 2
St Landry	*3,529	2,098 18
St Martin	*852	632 4
Ste Marie	515	471 4
St Tammany	560	431 3
Tangipahoa	775	774 4
Tensas	1,914	2,005 10
Terrebonne	1,007	1,005 5
Union	*1,298	1,162 8
Vermilion	*878	774 5
Vernon	*1,095	378 3
Washington	*574	318 3
Webster	588	*861 4
Wilk	*720	320 4
Total	76,770	65,467 399

*Vote le plus élevé.

J. B. EUSTIS,

Chairman du Comité Central Démocratique d'Etat.

O. M. TENNISON, Secrétaire.

6 nov—2f par rem jus 18 déc

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LAX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut;

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance si vraie à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE VINGT SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1884,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, LEX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que nous ceux qui daignent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulguront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale pour la fête.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au Département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la promptitude et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal sera de la préférence absolue dans le service et allégeance envers lui, autre pouvoir que le notre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être pavoisés.

IV. La réputation de ces fêtes dépend du dans beaucoup de pays, impriant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques apparitions organisées en notre honneur et de participer au joie de notre règne bénévolent, nous invitons ceux qui demeurent au delà de nos frontières protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette générosité doublée, pour les jeunes dames, Orléans, la ville de Crœsus et sont renommées dans le monde entier.

Y donne comme heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes, que l'argent est à la prospérité est répandu toutes les branches de l'industrie et de notre commerce, qu'aux chemins de fer de notre royaume, les affaires importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui ouvrira une section riche et fertile du pays, et le "Vicksburg and Vinton", qui contribuera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest: deux entreprises qui, réunies aux lignes et à l'énergie des citoyens et qui y amènent des capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la prospérité de ceux que nous aimons tant, leur permettant parfois de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville de Orléans.

VI. Les préparatifs de nos bien-aimés sujets sont sur la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE DES ETATS-UNIS, DU CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884-85, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et de la concours de notre sagesse personne. La tendance aux améliorations, les puissantes aides au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des agrafaitures et des produits des nations du globe, sont au delà des calculs des hommes le plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout le motif en faveur pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie qui ait pu réunir les intelligences du monde les plus illustres et les plus civilisées.

VII. Nous manifestons ici le grand plaisir que nous avons eu à la cordiale et sympathique faites par personnes attachées à notre cour et à la Compagnie en leur honneur par notre chef ministre "Christmas" de notre ville reine; et nous adressons des remerciments aux "Orleans Bellâmes, pour les courtoises dont ils ont été pour la représentation de notre royaume. De notre part et de la part de notre population, nous invitons ces galants chevaliers et leurs charmantes reines d'honneur notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 25me jour d'Octobre 1883, et la Cent-Deuxième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX

Contresigné: BATHURST,

Grand Chambellan,

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST,

Palais de la Poste 1063, Nlle-Orléans, Lne.

27 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Mneui Livandais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Bienfaisance Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 janvier, 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou pourront être, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Carondelet, entre Union et Française. Le dit lot mesure en pied français, 20 pieds de face à la rue Carondelet, 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à P. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Amiotte.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-un act ons du Canal Théâtre de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cent vingt piastres ($120), échéant le 1er d'avril 1884 et payable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. La quatrième action restante sera réglée une et les reste nabilité d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi formé devra être indéfini avec l'acte hypothécaire de Mme Jean Baptiste Lamothe en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 5 juillet 1881 reçu par Charles Boudousqué, notaire en cette ville, avec l'acte de vente du présent.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 déc—4 11,18,26 1an2 5

Jose Martinez vs Pier Michel Marie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9702—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Bienfaisance Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 janvier, 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou pourront être, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Carondelet, entre Union et Française. Le dit lot mesure en pied français, 20 pieds de face à la rue Carondelet, 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à P. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Amiotte.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-un act ons du Canal Théâtre de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cent vingt piastres ($120), échéant le 1er d'avril 1884 et payable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. La quatrième action restante sera réglée une et les reste nabilité d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi formé devra être indéfini avec l'acte hypothécaire de Mme Jean Baptiste Lamothe en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 5 juillet 1881 reçu par Charles Boudousqué, notaire en cette ville, avec l'acte de vente du présent.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 déc—4 11,18,26 1an2 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme M. N. Stewart versus Charles Lonque.—No 9997.

B. J. West & Son versus Charles Lonque. No 9966.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les respectives affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 9 janvier 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant l'îlot borné par les rues Claiborne, Dumaine, rue Annette et Robertson, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de soixante-trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne parallèle à la rue Ste Anne, trente-et-un pieds cinq pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, puis allant à un angle droit vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur une seconde ligne de profondeur trente pieds trois pouces et trois lignes, et trente quatre pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

1 déc—1 8 15 22 29 jan 2

Mme A. M. Cosse vs Gadane Cassave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9425 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan après décrite, MERCREDI 12 décembre 1883, à 10 heures A. M. des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le terrain et installation de l'établissement de pompes funèbres les Combat, situé au No 1 de la rue Bourbon dans la Deuxième District de cette ville, avec les corbillards, harnachements, chevaux, cercueils, et tout ce qui appartient à la dite Compagnie de Pompes Funèbres, tel qu'il a été acquis par l'acte de vente du 24 septembre 1883, reçu par le notaire soussigné, et qui y appartient des propriétaires.

Nous formons la vente comme suit:

Ensemble avec les lignes pour assurer la vente.

Actes de vente prendront Chez G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, et comptant les taxes dues et exigibles en 1884.

Déc—2 9 12 a la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère

Propriété dans le Sixième District.

Succession de feue Mme Nancy Ann Cornes.

(Vente pour le compte de l'ancien propriétaire, Deere et de la Cour Civile de District No 1212.

DAR W. I. HODGSON, Encanteur.

No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan en cette ville, pour le compte et aux frais et risques de Fred Gonsoli, qui les a tout jus tout formé son conditions de vente faite le 15 juin 1883 en vertu et conformément à deux Civile de District Cour Civile de District, Division D, l'un en date du 4 juin 1883, et l'autre en date du 20 mai 1883, dans la succession de feue Nancy Ann Cornes, Inscrit No 1212, et qui a été légalement mis en défaut, il en résulte les lots ci-après, et dans la dite position de la Sixième District de cette ville.

G. 1. Rue No 107 borné par les Gaps; Lines, les rues Cherubin, Claiborne et Robert.

7. Lots No 109 borné par les rues Soniat, Claiborne, Carolina et Robert.

Conditions—Le montant du plus comptant, et le reste à deux ans en hypothèques, et sous les autres clauses usuelles. 10 pour cent comptant sur les lots pour assurer la vente.

Actes de vente prendront Chez Jules